



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

importations

Question écrite n° 89578

Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes exprimées par le comité économique agricole Fruits et Légumes Val de Loire quant à la pérennité et au développement de la filière de production de pommes. Il semblerait, eu égard aux éléments d'information portés à sa connaissance, que l'importation massive et non contrôlée dans l'Union européenne de pommes en provenance de l'hémisphère Sud et la constitution de stocks dans certains pays soient toujours plus préjudiciables à cette filière. Il sait que des outils pertinents de gestion des crises doivent être durablement mis en place à ce sujet et que des moyens ont été déjà mobilisés dans le cadre d'un renforcement du plan de soutien au secteur des fruits et légumes. Toutefois, face à la persistance de cette crise, il le remercie de bien vouloir lui apporter des précisions sauf les actions qu'il entend mener afin de pallier une situation préoccupante pour ce secteur de notre agriculture créateur d'emplois.

Texte de la réponse

Renforcer le contrôle des produits importés est une priorité absolue. Les suivis erronés des importations de l'été 2005 au niveau européen ne sont pas tolérables. Le ministère de l'agriculture et de la pêche a obtenu que des certificats déclaratifs à l'importation soient mis en place depuis le 1er février pour les pommes. Il demande également que la clause de sauvegarde soit activée de manière réactive dès que les quantités déclarées à l'importation dépassent les seuils de déclenchement de la clause. Cette demande a été réaffirmée le 21 février dernier au conseil européen des ministres de l'agriculture. Par ailleurs, il est nécessaire d'améliorer la gestion des volumes et du calendrier des échanges mondiaux, à travers une meilleure coopération avec les pays exportateurs, qui ont également souffert de la baisse des prix, et une politique de relance des exportations plus offensive. Le ministère de l'agriculture et de la pêche a décidé de renforcer la promotion de la pomme à l'exportation dès le mois d'août 2005. Un plan de soutien a été mis en place à la filière arboricole le 21 octobre 2005 et renforcé le 9 décembre 2005 puis le 28 mars dernier représentant 25 millions d'euros d'aide structurelles et conjoncturelles et 25 millions d'euros de prêts de consolidation. Au-delà de ce soutien, il faut aujourd'hui donner de véritables perspectives d'avenir à la filière arboricole française, qui possède de grands atouts d'un point de vue qualitatif, nutritionnel et gustatif et qui représente un gisement d'emplois important. C'est pourquoi un plan stratégique national pour la filière arboricole a été présenté le 29 mars dernier, qui mobilise une nouvelle enveloppe de 25 millions d'euros sous forme de prêts de consolidation et 40 millions d'euros de crédits supplémentaires. Ce plan se décline en neuf axes, parmi lesquels le soutien aux entreprises et à l'emploi, l'accompagnement des hommes, la prévention des aléas, mais aussi la modernisation du verger, le développement de la demande et la structuration de l'offre, qui doivent permettre à la filière arboricole de développer toute sa compétitivité dans un environnement commercial de plus en plus concurrentiel. Les mesures d'urgence de ce plan, ainsi que les mesures relatives à la modernisation du verger, sont d'ores et déjà mises en oeuvre par les services du ministère de l'agriculture et de la pêche et par l'Office interprofessionnel du vin, des fruits et légumes et de l'horticulture. Les services du ministère de l'agriculture et de la pêche travaillent par ailleurs en étroite concertation avec la profession pour une mise en place rapide et aboutie des mesures de

structuration de l'offre et de développement de la demande.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89578

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2910

Réponse publiée le : 30 mai 2006, page 5651